

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE MONS a l'honneur de vous transmettre ci-après un complément à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du **LUNDI 18 OCTOBRE 2004, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique.**

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

N° d'ordre	INDICATION SOMMAIRE DE L'AFFAIRE	N° des dossiers
74	<u>SÉANCE PUBLIQUE</u> <u>RAPPORTEUR : M. CARPENTIER</u> Contrat de gestion hall omnisports de Cuesmes. Convention de jouissance tennis de Flénu, basket place du Parc et ballodrome de Saint-Symphorien. <u>ERRATUM</u> Le point 70 e) (modification de la représentation de la Ville de Mons auprès de l'IESA – 8e/2e 760) ne concerne pas l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports mais l'Intercommunale d'Enseignement Supérieur d'Architecture. Le point 70e o) (Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours généraux – 8e/2e 7892 concerne l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports mais également l'École Industrielle Supérieure). De même les points 70e p et 70e q (CPEONS – Désignation des représentants de la Ville de Mons et CPEONS PS – Chambre des recours. Désignation des représentants de la Ville de Mons) sont à considérer comme des points distincts et ne font pas partie de l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports.	Régie foncière RF/RB

Le Secrétaire communal,
Bernard VANCAUWENBERGHE

Le Bourgmestre-Président,
Elio DI RUPO